

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 231

Artikel: Sécheresse
Autor: Baier, Eric
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027735>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sécheresse

De retour du Sénégal, j'ai lu avec intérêt le livre de René Dumont «Utopie ou la mort», plaidoyer violent pour les pays démunis ou affamés, j'ai entendu ses déclarations angoissées sur la sécheresse qui menace plusieurs Etats du Sud Sahara.

L'opinion publique occidentale commence à prendre conscience de la famine qui menace plusieurs centaines de milliers d'Africains dans des pays comme la Mauritanie, le Sénégal, le Mali, la Haute-Volta, le Niger et le Tchad.

Que se passe-t-il sur place ?

Qu'arrive-t-il à ces populations noires, pacifiques et souriantes, à ces masses paysannes qui vivent dans la brousse, à la limite du désert ? Pour elles, la période de sécheresse dure depuis sept ans déjà, les hommes quittent la terre, désespérés et misérables, après avoir perdu toutes leurs têtes de bétail; ils viennent s'entasser dans des bourgades et attendent là, sans emploi, des temps meilleurs. Dans ces villages de brousse, on peut observer de longues files de femmes en attente, avec leurs calebasses sous le bras, devant les centres de distribution de riz ou de mil.

Pour faire face à ces circonstances dramatiques, les gouvernements ont mis sur pied très

tardivement des programmes de contingents et de distribution de vivres.

A la fin du mois d'avril, L.S. Senghor affirmait publiquement que la famine était évitée dans son pays jusqu'au mois de juin en tout cas, grâce aux énormes stocks de riz et de mil récemment arrivés dans le port de Dakar. Cet appel au calme n'était guère entendu cependant pour deux raisons principales. Le président d'une part ne disait rien de la période qui suivrait le mois de juin, époque particulièrement cruciale puisqu'elle marque le moment où la récolte de 1972 tire à sa fin, faisant hausser les cours, alors même que celle de 1973 n'est pas encore sur le marché.

Mais le plus grave problème posé par cette menace de famine reste celui de la corruption et du marché noir. Et c'est le deuxième silence de Senghor.

Comme l'affirme dans un communiqué récent (« Le Monde », 22.5.1973) un groupe de chercheurs ayant travaillé en Afrique : « C'était il y a six mois qu'il fallait briser dans l'œuf la spéculation sur les grains et non maintenant, où les greniers des commerçants, féodaux et hauts dignitaires sont bien remplis ». Sachant à quel point certains pouvoirs locaux et nationaux peuvent être pourris par la corruption, René Dumont suggère aux citoyens conscients

de « mettre en place un contre-pouvoir paysan tel que le préconisait il y a dix ans déjà l'ancien premier ministre sénégalais, M. Mamadou Dia, pour que perdent toute liberté d'action le lobby des intérêts étrangers et celui des fonctionnaires africains, dont l'attitude a, jusqu'à présent, été fondamentalement anti-nationale ». Dans le présent pourtant, il faut lutter contre le danger immédiat, la famine : au début du mois de mai la FAO lançait à Rome un pressant appel et demandait une aide spéciale des gouvernements; le Programme alimentaire mondial a déjà envoyé des vivres et poursuit son effort. Mais toute cette solidarité internationale tardive n'est qu'une maigre compensation au regard du pillage systématique des pays sous-développés. C'est pourquoi nous faisons nôtre cette conclusion du groupe de chercheurs mentionné qui prévoit que la famine « ne peut qu'accentuer la prolétarianisation, la constitution de domaines fonciers et d'exploitations agricoles « modernes », l'accroissement des inégalités. A moins que les paysans, les éleveurs, les travailleurs et les chômeurs des villes décident de s'en prendre non plus au destin, mais à ceux qui les réduisent à la faim, à la misère, au désespoir ».

E. B.

Petites recettes pour faire bien dans le paysage

1. On sait que les pistes de ski sont de laides saignées dans l'unité des forêts; de même les pâturages de plus en plus labourés au trax afin que soit donnée aux descentes cette qualité-vélodrome prisée des pistards. Or, en été, le sol se découvre dans sa nudité pierreuse. Elle est triste.

L'autorisation de créer des pistes de ski devrait donc être soumise à l'obligation d'un réengazonnement complet.

2. Il est facile d'arboriser les places de parc pour voitures. En choisissant des essences qui n'ont pas beaucoup d'emprise au sol. Le parcage est rendu un peu plus difficile dans certains cas, mais l'avantage est évident, y compris l'ombre sur les voitures. Alors, pourquoi n'est-ce pas la règle obligatoire ?

3. Il est des murs qui coupent, abusivement, les

points de vue. Le plus célèbre dans son genre est celui de l'Abbaye de l'Arc à Montbenon, Lausanne, dont l'emprise obstruante est aussi scandaleuse que le saccage de l'esplanade. Pourquoi ne pas créer l'obligation d'un remodellement ?

4. L'arborisation est une condition de l'harmonie des constructions. Pourquoi n'est-elle pas définie et imposée dans les règles d'un plan de quartier ?